

<i>Membres du Conseil Municipal</i>	
<i>En exercice :</i>	<i>23</i>
<i>Présents :</i>	<i>14</i>
<i>Représentés :</i>	<i>3</i>
<i>Absents :</i>	<i>6</i>
<i>Ayant pris part au vote :</i>	<i>17</i>

**Séance publique du 10 février 2025**

L'an deux mille vingt-deux, le 10 février à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 04 février, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de Mme Sylvie LOPEZ.

Mmes, Ghislaine CRAYSSAC, Régine DE RODAT Françoise GALEOTE, Danièle KAYA-VAUR, Sylvie LOPEZ, Magali POQUET, Francine TEISSIER.

Mrs. Sébastien FABRE, Marc HENRY-VIEL, Pierre MALGOUYRES, Pascal PRINGAULT, Edmond ROUTABOUL, Stéphane SANSAC, Maurice TEULIER.

**Absents-excusés :**

M Jean GARGUILLO représenté par Mme Régine DE RODAT  
Dominique ROMULUS représenté par Mme Ghislaine CRAYSSAC  
Mme Huguette THERON-CANUT représentée par Mme Sylvie LOPEZ

**Absents :**

Mme Sandrine AUBRY  
M Yohan ENCAUSSE  
Valérie MARJAC  
Karine MINIC  
Michel PELLETIER  
Mme Kedna THOMAS

**Secrétaire de séance :** M Stéphane SANSAC

\*\*\*\*\*

**Délibération n°  
DL20250210**

**APPROBATION DE L'ACTE CONSTITUTIF DU  
GROUPEMENT DE COMMANDES DANS LE CADRE DU  
CONTROLE, DE LA MAINTENANCE ET DE L'ENTRETIEN  
DES POTEAUX INCENDIE**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L. 2113-6 et L. 2113-7 du Code de la Commande Publique,

Considérant la nécessité faite au Maire de procéder à l'installation et l'entretien des poteaux incendie implantés sur son territoire,

Considérant que leur mise à disposition relève de la responsabilité du Maire en tant que garant de la sécurité de ses administrés,

Considérant l'intérêt pour le S.M.A.E.P de MONTBAZENS – RIGNAC de recueillir et mettre à jour les données relatives à ces hydrants, d'appréhender les mesures effectuées (pression, débits...) qui constituent des données intéressantes dans le suivi du bon fonctionnement du réseau d'eau potable, le S.M.A.E.P organise et coordonne un groupement de commandes portant sur le contrôle, la maintenance et l'entretien des poteaux incendie,

Considérant l'intérêt pour la commune d'Olemps d'adhérer au groupement de commandes pour le contrôle, la maintenance et l'entretien des poteaux incendie pour ses besoins propres, proposé par le S.M.A.E.P de MONTBAZENS-RIGNAC,

Considérant qu'eu égard à son expérience, le Syndicat entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents,

Après lecture de l'acte constitutif du groupement,

Vu ledit dossier,

Où l'exposé de M Edmond ROUTABOUL, rapporteur, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

- **D'adhérer** au groupement de commandes pour le contrôle, la maintenance et l'entretien des poteaux incendie, coordonné par le S.M.A.E.P de MONTBAZENS - RIGNAC et d'approuver l'acte constitutif afférent,
- **D'autoriser** le Président du S.M.A.E.P de MONTBAZENS-RIGNAC en sa qualité de coordonnateur, à signer les actes subséquents dans laquelle la commune d'Olemps sera partie prenante,
- **D'autoriser** Madame le Maire à prendre toutes les mesures d'exécution et signer tous les actes subséquents à la présente délibération,
- **D'adopter** à l'unanimité.

Fait à Olemps, les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme,

Le Maire,

**Sylvie LOPEZ**



Le secrétaire de séance,

**Stéphane SANSAC**



Délibération certifiée exécutoire par :

- Sa transmission en Préfecture le : **11 FEV. 2025**
- Sa publication :
  - o Affichée le : **11 FEV. 2025**
  - o Retirée le :